
Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance n° 497

Séance extraordinaire

Tenue avec *Teams*

Le 10 février 2025, 12 h 30

Adopté le 27 février 2025

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Dominique Savoie, présidente du conseil d'administration
M. Éric Ducharme, président-directeur général
M^{me} Nancy Chahwan, membre
M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
M^{me} Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Stéphan Deschênes, membre
M^{me} Stéphanie Desforges, membre
M^{me} Claudia Di Iorio, membre
M. Richard Gagnon, membre
M. Olivier Normandin, membre
M^{me} Ka Yan Lisa To, membre
M^{me} Louise Turgeon, membre
M^{me} Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

SONT ABSENTS :

M. Michel Bouchard, membre
M^e Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale
M^{me} Sylvie Drapeau, adjointe administrative du Secrétariat général

1. PRÉSENCES

Suivant la nomination de M. Martin Simard comme vice-président aux finances et à l'administration, le 16 septembre 2024, la Société doit pourvoir le poste de vice-président aux services aux assurés que M. Simard occupait.

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

Le quorum est constaté pour la tenue de la présente séance extraordinaire du conseil d'administration (CA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote A-1 du 25.02.10.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

L'ordre du jour est adopté par les membres sans modification. Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 du 25.02.10.

3.2 Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec le sujet inscrit à l'ordre du jour de la présente séance.

4. POSTE DE VICE-PRÉSIDENT AUX SERVICES AUX ASSURÉS – HUIS CLOS – RÉOLUTION

Les membres se réunissent à huis clos avec M. Éric Ducharme, président-directeur général (PDG).

M. Ducharme, PDG, présente aux membres le dossier de la personne candidate au poste de vice-président aux services aux assurés. Des discussions s'ensuivent.

M. Richard Gagnon, membre, quitte la séance.

Avant de parcourir le projet de résolution, il est rappelé que l'information pertinente a été présentée le matin même du 10 février 2025 aux membres du comité de la sécurité routière, de la clientèle et des ressources humaines et que ces derniers sont favorables à la nomination de la personne candidate proposée.

Les membres parcourent le projet de résolution et émettent quelques commentaires. M. Ducharme, PDG, les prend en note et leur donnera les suites appropriées.

Ainsi, l'approbation de la résolution modifiée suivante est adoptée à l'unanimité :

Résolution

ATTENDU QU'en vertu de l'article 12 de la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec* (L.R.Q., chapitre S-11.011), la Société nomme des vice-présidents qui exercent leur fonction à plein temps sous l'autorité du président-directeur général ;

ATTENDU QUE le paragraphe 5° de l'article 4 du Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec (*Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec*) prévoit que le président-directeur général recommande au conseil d'administration, pour son approbation, la nomination des vice-présidents de la Société ;

ATTENDU QUE le paragraphe 21° de l'article 1 du Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec prévoit que le conseil d'administration de la Société approuve, conformément à la loi, les politiques de ressources humaines, dont la politique de rémunération des vice-présidents nommés par la Société et les autres conditions de travail de ces derniers ;

ATTENDU QUE conséquemment aux ajustements effectués à l'organisation du travail à l'automne 2024 et à la nomination de M. Martin Simard à titre de vice-président aux finances et à l'administration, il y a lieu de nommer un vice-président aux services aux assurés ;

ATTENDU QU'à la suite d'un processus rigoureux de recherche et sélection de candidats, il y a lieu de recommander la nomination de madame Annie Lafond ;

ATTENDU QUE madame Annie Lafond rencontre les exigences du profil de compétences et d'expérience requises pour l'exercice des fonctions de vice-présidente aux services aux assurés ;

ATTENDU QUE la direction fera le nécessaire pour obtenir des références contemporaines relativement à la candidature de madame Annie Lafond ;

IL EST DÉCIDÉ, sur la recommandation favorable du président-directeur général et du comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines ;

QUE madame Annie Lafond, soit nommée vice-présidente de la Société, à compter du 17 mars 2025 avec une rémunération annuelle de 242 500 \$ conformément à la *Politique de rémunération, guide de gestion des salaires, programme d'intéressement* et selon les conditions de travail usuelles établies pour les postes de vice-présidents.

Résolution AR-3159 du 25.02.11

5. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

6. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil est le 27 février 2025 à 13 h 30, à Montréal.

7. HUIS CLOS DES MEMBRES, INCLUANT LE PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec M. Ducharme, président-directeur général.

8. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 13 h 15.



Présidente